

La loi belge de 2011 sur les quotas dans les conseils d'administration — un quadruplement des sièges occupés par des femmes

Gender Equality · Bonne pratique · Belgique

Score de qualité : 89/100

Niveau de preuve : Observationnel / avant-après

Résumé

La loi belge du 28 juillet 2011 a imposé aux entreprises cotées et publiques de réserver un tiers des sièges de leur conseil au genre sous-représenté, avec une mise en œuvre progressive de 2017 (grandes capitalisations) à 2019 (petites cotées). La part des femmes a presque quadruplé, passant d'environ 8 % (2008) à plus de 33 % en 2020.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	3/3
Impact on gender equality	1/1
Effectiveness	1/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-09-10

[Belgian Federal Parliament / FSMA \(Financial Services and Markets Authority\)](#) — consulté le 2026-09-10

[Eurofound - Law sets 30% quota for women on management boards](#) — consulté le 2026-09-10

[Lexgo - Women's quota in Belgian Corporate Law \(2011\)](#) — consulté le 2026-09-10

Citer — Evidoria. *La loi belge de 2011 sur les quotas dans les conseils d'administration — un quadruplement des sièges occupés par des femmes*. ID persistant : b9c9cdf5-c246-4a0f-9301-c02176b20f27.